



La sélection d'une langue déclenchera automatiquement la traduction du contenu de la page.

Français

## État de catastrophe naturelle reconnu dans près de 46 départements

Publié le 04 août 2020 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Un arrêté publié au *Journal officiel* le 10 juillet 2020 reconnaît l'état de catastrophe naturelle dans 46 départements suite notamment à des mouvements de terrains, des inondations et coulées de boue survenus en 2018 et 2019 dans plusieurs communes. Il modifie en partie l'arrêté du 29 avril 2020 paru le 12 juin 2020.

Les victimes disposent de 10 jours après la parution au *Journal officiel* pour faire la déclaration à leur assureur en vue d'une prise en charge du règlement du sinistre. Les communes reconnues en état de catastrophe naturelle sont situées dans l'un des départements suivants :

Liste des départements concernés

Ain	Gard	Maine-et-Loire	Seine-et-Marne
Aisne	Gers	Haute-Marne	Yvelines
Allier	Gironde	Meurthe-et-Moselle	Deux-Sèvres
Alpes-de-Haute-Provence	Hérault	Moselle	Somme
Alpes-Maritimes	Indre	Nièvre	Tarn
Ardèche	Indre-et-Loire	Orne	Vaucluse
Aude	Isère	Oise	Haute-Vienne
Cantal	Jura	Pas-de-Calais	Vosges
Corrèze	Loire	Puy-de-Dôme	Yonne
Côte-d'Or	Haute-Loire	Pyrénées-Atlantiques	Territoire-de-Belfort
Eure	Loire-Atlantique	Saône-et-Loire	
Eure-et-Loire	Lot	Sarthe	

### Textes de référence

- Arrêté du 17 juin 2020 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle [✉ \(https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2020/6/17/INTE2014522A/jo/texte\)](https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2020/6/17/INTE2014522A/jo/texte)
- Arrêté du 29 avril 2020 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle (texte n° 22) [✉ \(https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2020/4/29/INTE2010312A/jo/texte\)](https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2020/4/29/INTE2010312A/jo/texte)

### Où s'informer ?

- Assurance Banque Épargne Info Service

Informations sur les démarches et les relations contractuelles dans le domaine de l'assurance, de la banque et de l'épargne

#### Par téléphone

0 811 901 801

Du lundi au vendredi de 8h à 18h.

Numéro violet ou majoré : coût d'un appel vers un numéro fixe + service payant, depuis un téléphone fixe ou mobile.

Pour connaître le tarif, écoutez le message en début d'appel.

#### Par courrier

ABE Info Service

61 rue Taitbout

75436 Paris Cedex 09

**Par messagerie**

Via le [formulaire de contact](http://www.abe-infoservice.fr/abe-info-service/nous-contacter.html) (http://www.abe-infoservice.fr/abe-info-service/nous-contacter.html)

---

**Et aussi**

- Assurance et catastrophe naturelle (ou technologiques) (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F3076>)
- 

**Pour en savoir plus**

- L'assurance des catastrophes naturelles ( <https://www.ffa-assurance.fr/infos-assures/assurance-des-catastrophes-naturelles> )  
*Fédération française de l'assurance (FFA)*